

**MAIRIE  
DE  
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 13

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 13

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

**Domaine :**

**COMPTE  
FINANCIER  
UNIQUE**

**Sous-domaine :**

**FINANCES**

**OBJET :**

**Approbation  
Compte  
Financier Unique**

**EXERCICE 2025**

**N° 19/2026**

L'an deux mille vingt-six, et le 31 Mars à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 23 Mars 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absente Excusée : Vanessa SALANDINI.

Mr Raymond BENOIT a été nommé secrétaire de séance.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2026.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET PRINCIPAL				
Libellés		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 655 730.00	1 230 089.22	2 885 819.22
	Recettes réalisées (1)	701 845.81	1 257 857.67	1 959 703.48
	Restes à réaliser	303 330.00	0.00	303 330.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 320 401.47	1 760 200.00	3 080 601.47
	Dépenses réalisées (1)	483 739.01	1 005 866.36	1 489 605.37
	Restes à réaliser	371 700.00	0.00	371 700.00
Différences entre les titres et les mandats : Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		218 106.80	251 991.31	470 098,11
Résultats antérieurs reportés : (+/-)		- 335 328.53	530 110.78	194 782.25
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) : Excédent /Déficit		- 117 221.73	782 102.09	664 880.36
Différence entre les restes à réaliser : (+/-)		- 68 370.00	0.00	- 68 370.00
Résultat cumulé : Excédent/Déficit		- 185 591.73	782 102.09	596 510.36

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

**DELIBERE** sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2025 et :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Alain MARTY



10 AVR. 2026

11836 CARCASSONNE CEDEX 9